

NOTE D'INFORMATION

<u>Affiliation Société</u>	252 € comprend : <ul style="list-style-type: none">- la part du Département à 27 €- l'abonnement à la France Cycliste à 50 € adressé au Président du Club- l'abonnement au Journal « Cyclisme » à 44 € adressé au Secrétaire du Club (ou nous préciser une autre personne de votre choix)- la réglementation adressée au Président du club
----------------------------	---

RAPPEL : joindre les 6 demandes de licences du bureau plus au minimum celle d'un encadrant technique du niveau le plus élevé.

Nouvelle affiliation 171€ comprenant les prestations ci-dessus.

Affiliation Vélodrome 50 €

Tarif abonnement journal "Cyclisme" 44 € pour les licenciés
52 € pour les non licenciés

Demandes de licences :

En ce qui concerne ces imprimés, l'original saumon et le double jaune doivent nous être adressés accompagnés obligatoirement :

- **Du paiement correspondant**
- **Du cachet du club**
- **Des signatures (Président-Parents)**
- **Du cachet et signature du Médecin sur l'original saumon et la copie jaune case 8 ou 9**
- **De l'attestation « choix assurance »**

- L'exemplaire jaune (double) sera retourné par le Comité Régional au Comité Départemental d'appartenance du coureur qui le fera suivre au club concerné.
- L'exemplaire vert (double) sera **IMPERATIVEMENT** remis au coureur lors du dépôt de sa demande de licence, après signature. **Au cas où cet exemplaire parviendrait par erreur au Comité Régional, il sera retourné, aux frais du club, au licencié.**

L'édition des cartons de licence étant réalisée par le Comité Régional, ne seront enregistrées et traitées que les licences dûment renseignées. Toute demande incomplète sera retournée au club. Son titulaire ne sera donc pas enregistré pendant cette période.

La catégorie de licence mentionnée dans le **cadre A** est celle de 2009; pour la catégorie 2010 se reporter au **Classement Régional Poitou-charentes** (il sera communiqué prochainement).

Chaque imprimé de demande de renouvellement de licence doit être remis au licencié concerné; en cas de mutation région ou hors région, l'intéressé devra l'utiliser en mentionnant le nom de son nouveau club (éviter d'utiliser des imprimés vierges dans ces cas là) et joindre l'imprimé de mutation.

Une seule option pouvant figurer sur la licence, vous devez, déjà licencié ou nouveau licencié, remplir le **5 du cadre B** (activité principale).

Toute demande de licence non renseignée par son demandeur pour avoir ou non possédé une licence FFC sera retournée au club. (Voir en dessous du **cadre B après la ligne 6**).

CYCLISME POUR TOUS :

Cette catégorie d'activité regroupe

les licences « **PASS** »

Qui, en 2010 sont à nouveau dénommées soit « **PASS'CYCLISME OPEN** » soit « **PASS'CYCLISME** » soit

« **PASS'CYCLOSPORTIVE** » soit « **PASS'PORT NATURE** » soit « **PASS'LOISIR** » ;

Attention !

Pour prétendre à une qualification, les licenciés titulaires d'un ou plusieurs diplômes BF1 – BF2 – BF3 devront participer à un stage de remise à niveau.

S'il y a cumul avec une catégorie compétitive, tout licencié doit acquérir la licence du coût le plus important, l'autre catégorie sera mentionnée dans la zone "commentaire".

Attention !

Mesdames et Messieurs les arbitres :

Veuillez noter les appellations à savoir :

- Licence "ENCADREMENT" : pour les arbitres "écoles de vélo et BMX"
- Licence "ARBITRE REGIONAL et NATIONAL **toutes disciplines** : pour les arbitres régionaux et nationaux
- Licence « ARBITRE FEDERAL et INTERNATIONAL **toutes disciplines** : pour les arbitres fédéraux et internationaux.

Pour les arbitres Ecoles de vélo et BMX, la licence ne donne pas droit à la revue "La France Cycliste". Pour être abonné à ce journal les intéressés devront joindre la somme de 28 Euros.

Les commissaires « Régional, National, Fédéral, International » **toutes disciplines** bénéficient de la revue « la France Cycliste » ainsi que de la mise à jour de la réglementation fédérale.

Pour toute modification de licence, à la demande du licencié, le montant du duplicata sera facturé 12 Euros.